



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

INFORMATION AUX PORTEURS DE PROJETS

Ce document est un fac-similé de celui utilisé lors de la phase d'instruction des dossiers

Il a pour objectif de vous aider à répertorier les points à vérifier afin que le dossier présenté soit conforme aux attendus

CFPPA Cantal - AAP 1- 2025 - DOMICILE - Critères d'éligibilité du projet

Nom du porteur :

Nom du projet :

Nom de l'évaluateur :

Critères d'éligibilité	Oui ou Non	Commentaire
Le porteur de projet est : - Une collectivité, une association, une entreprise (liste non exhaustive et non limitative). - Implanté sur le département ou s'appuie sur un acteur local		
Le projet est l'objet de co-financement ou d'auto financement et prévoit des partenariats locaux		
Pour les actions liées à l'activité physique, le porteur de projet est référencé par le DAPAP 15		
Les intervenants sont qualifiés par un diplôme ou une expérience significative		
Le projet proposé s'adresse-t-il à un des publics suivants : - Des personnes âgées de 60 ans et plus, - Résidant à domicile, - Autonomes ou en perte d'autonomie - Résidant sur le territoire cantalien		
Le projet consiste-t-il en une ou plusieurs actions : - De prévention de la perte d'autonomie - Ayant un caractère collectif majoritaire ?		
Les dépenses présentées sont des dépenses de fonctionnement et non d'investissement		
Conclusion : le projet est-il éligible ?		



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CFPPA Cantal – AAP1 2025 - DOMICILE - Critères d'instruction

Nom du porteur :

Nom du projet :

Nom de l'évaluateur :

Critères d'instruction	Éléments à prendre en compte	Maximum par critère	Note	Commentaire
1 - Stratégie et pertinence	Caractère novateur ou complémentaire à l'existant, Argumentaire étayé, Partenariat établi et avéré, Légitimité et expérience du porteur dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, Objectifs clairement définis et atteignables	/5		
2 - Modalités de déroulement du projet	Descriptif détaillé de l'action, de la méthodologie, Pertinence du projet par rapport aux objectifs et public visé (périodicité, modalités, accessibilité) Localisation des actions et prévision de la mobilité, Suffisance des moyens (humains, financiers et techniques), Outils de communication prévus (flyers, presse etc.) et/ou partenariats déployés pour mobiliser les seniors spécifiques (fragiles et isolés, public masculin, les jeunes retraités)	/5		
3 - Budget	Caractère raisonnable (justificatifs/devis fournis, frais de coordination et frais généraux limités)	/5		
4 - Suivi et Impact	Suivi des participants (nombre, caractéristiques etc.), indicateurs d'impact (enquête de satisfaction etc.) identifiés et outils fournis	/5		
		/20	0	



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CFPPA Cantal – AAP 1 - 2025 - DOMICILE - J'auto-évalue mon projet et ma candidature

	Mon projet répond à ce critère	La réponse à ce critère est écrite et expliquée dans mon dossier
Mon projet est une action collective à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en perte d'autonomie, résidant à domicile sur le territoire cantalien		
Mon projet répond à un besoin clairement identifié (l'origine du projet est justifié par rapport à une problématique rencontrée sur le territoire)		
Les objectifs de mon action sont une réponse efficace à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (Ils visent à répondre à la/ aux problématique(s) par une action support. S'il s'agit d'actions d'animations, elles sont un support d'actions de prévention)		
Les objectifs de mon action sont précis, réalistes, mesurables et cohérents avec les modalités de l'action		
Une méthodologie d'évaluation est prévue et permet l'amélioration de l'action et la mesure de son efficacité (une enquête de satisfaction est prévue...)		
Mon projet assure une identification des bénéficiaires action par action (en cas de dépôt de plusieurs dossiers) et identifie clairement son action dans une thématique identifiée par l'Appel à projet . La répartition des participants est faite en fonction du sexe, des tranches d'âge, du GIR action par action)		
Mon projet vise la pérennité : continuité dans le temps, effets durables sur les participants, stabilité économique		
Mon projet anticipe la question du transport pour les participants (l'incitation à participer à l'action est couplée par des modalités de transport le permettant)		
Mon action est accessible financièrement à tous les publics ciblés ou les modalités de financement de l'action pour les publics les plus vulnérables sont identifiées		
L'accès à mon action est facilité par la communication prévue (précision des canaux et outils de communication pour viser notamment les publics les plus éloignés du numérique)		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont compétentes à agir sur cette problématique et sur ce public (CV des intervenants)		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont repérées par les acteurs locaux		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action coopèrent activement avec les acteurs locaux		
Les moyens financiers, techniques et humains sont cohérents avec les réalisations prévues et raisonnables		
Des moyens financiers complémentaires sont recherchés pour rendre mon projet réalisable en complément du soutien de la Conférence des Financeurs		